

DÉCISION DE CONCLURE UN CONTRAT D'ASSURANCE

- **Décision n° 440 du 5 novembre 2014** de conclure avec la compagnie M.M.A., Cabinet BLANC, un contrat « tous risques expositions » garantissant les objets exposés dans la salle du rez de chaussée du Musée et constituant l'exposition « Loin des yeux, près des cœurs » du 19 décembre 2014 au 18 janvier 2015. La garantie porte sur un montant total de 20 290 €.

Culturel

- **Décision n° 430/2014 en date du 14 octobre 2014** : contrat de coréalisation conclu avec la SARL LANDE MARTINEZ PRODUCTION pour la représentation du spectacle intitulé « LE SECRET DES CIGALES » le 6 décembre 2014 au Palais des Princes.
- **Décision n° 432/2014 en date du 23 octobre 2014** : contrat de cession conclu avec la société ANCRAGE PRODUCTION pour la représentation du spectacle intitulé « MAGIC » le 14 février 2015 au Palais des Princes.
- **Décision n° 520/2014 en date du 17 décembre 2014** : contrat de cession conclu avec la société ARTISTIC PRODUCTION pour la représentation du spectacle intitulé « PINK TURTLE TOURNÉE 2015 » le 25 juin 2015 Place Clémenceau.
- **Décision n° 529/2014 en date du 15 Janvier 2015** : contrat de cession conclu avec la SARL Cornolti Production pour la représentation du spectacle intitulé « Greg Zlap » le 23 juin 2015.

Gestion Associative

- **Décision n° 463/2014 en date du 4 décembre 2014** : convention de mise à disposition de la Maison de la Foire – Hall des Expositions - au profit de l'Association « RUGBY CLUB ORANGEAIS » à compter du 15 décembre 2014, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder trois ans, moyennant un loyer de 700 € par mois ainsi qu'une prestation en nature de 3600 €/an.
- **Décision n° 545/2014 en date du 20 janvier 2015** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle N° 3 du bâtiment 1 de la Maison des Associations - au profit de l'Association « STUDIORANGE » à compter du 1er février 2015 - pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder trois ans.
- **Décision n° 546/2014 en date du 19 janvier 2015** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle N° 102 de la Maison des Associations - au profit de l'Association « ATELIER FILS PINCEAUX COULEURS » à compter du 26 janvier 2015 - pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder trois ans.